

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 04 JUIN 2021 à 18h00

SYNTHESE DES DECISIONS

**Présents* : Messieurs A. BREMOND. - P. BLANC. – F. CHARRASSE. - V. BLOUVAC. –
R. GUIMETY. - R. BARTHALOIS. – N. GUIMETY. – A. VEZINHET

Mesdames. Mme M. AUFFAN. - V. BERNARD. – S. ESPOSITO

Réunion à huis clos en raison du protocole sanitaire Covid-19

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 13/04

1. Approbation du règlement du cimetière communal :

Consultable en Mairie.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du règlement du service périscolaire :

Consultable en Mairie.

Adresse mail : periscolairebdv@gmail.com

Voté à l'unanimité.

3. Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle du service voirie de la Cove :

A renouveler tous les 5 ans.

Voté à l'unanimité.

4. Adoption de la motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers Volontaires :

L'Association des Maires de France souhaite pérenniser le statut actuel des pompiers volontaires.

Voté à l'unanimité.

5. Subvention association Jeunes Agriculteurs de Vaucluse :

Pour financer la « Nuit de Bacchus » le 22/07/21 aux fouilles romaines de Vaison.

Voté à l'unanimité.

6. Remboursements des frais de déplacements et de missions des élus :

Le Conseil Municipal ne donne pas suite au projet de remboursements de frais de déplacement et de missions des élus.

5 : Pour, 5 : Contre, 1 : abstention

7. Demande de classement en station de tourisme :

Projet abrogé.

8. Récompense sportif haut niveau :

Mathilde Bernard, en VTT descente, au titre de ses résultats sportifs 2020 va recevoir 400€.
Pour 2 podiums internationaux.

Voté à l'unanimité. En absence de Véronique Bernard.

9. Fond de concours versé par la CoVe pour 2021 :

Proposition d'approbation du versement par la CoVe à la commune de Beaumont-du-Ventoux d'un Fonds de concours d'un montant total de 14 778 € (quatorze mille sept cent soixante et dix-huit euros) au titre de l'année 2021 (hors fond de concours Voirie, dont le versement interviendra, lui, ultérieurement, et qui fera l'objet d'une seconde présentation au vote du Conseil Municipal).

10. Rectification de la délibération de délégations du Conseil Municipal au Maire.

Rectification et mise en conformité avec la réglementation des délégations du Conseil Municipal au Maire, autorisant, notamment, les modifications des régies communales.
Cette délibération annule et remplace celle du 10/07/2020.

Voté à l'unanimité.

11. Convention de mise à disposition Enédis.

Afin de permettre l'exécution de travaux de débroussaillage aux abords des lignes électriques à moyenne tension et à conducteurs nus qui traversent les bois et massifs forestiers à risque d'incendie du Vaucluse, la commune de Beaumont-du-Ventoux est sollicitée, conjointement, par la société ENEDIS et le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) afin d'acter son accord au moyen d'une convention de mise à disposition temporaire autorisant, entre autres, l'accès aux parcelles suivantes : A 770, A 788, C 146, C 147, C 149, C 205, C 53, C 82, C 83, C 96, C 97 et C 98 ; ce, pour une durée d'un an à compter de la date de signature de ladite convention.

Voté à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES :

*Organisation des scrutins des élections départementales et régionales : Etablissement des tableaux constitutifs pour chaque bureau de vote.

*Mont Serein : La vente du Chalet de la Fraternité par le comité des œuvres sociales de la poste va être étudiée par la Municipalité.

*Demande de devis pour le réaménagement de l'accueil de la Mairie.

*L'école sera en stage voile du 21 au 25/06 au lac de Serre Ponçon.

*Ré ouverture de la route du Sommet du Ventoux le 05/06 après travaux.

*Fin de séance 20h00, soit une durée de 2h00
Compte rendu rédigé par Véronique Bernard*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

J. Olivier BREMOND

